

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/PMA-a-l-etranger-une-avancee-dans-la-reconnaissance-des-enfants>



école & société

PMA à l'étranger, une avancée dans la reconnaissance des enfants

- Société - Lutte contre les discriminations -

Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Mardi 23 septembre 2014, la Cour de cassation a rendu son avis. Selon elle, le recours à la Procréation médicalement assistée (PMA) à l'étranger, par insémination artificielle avec donneur anonyme, « ne fait pas obstacle à ce que l'épouse de la mère puisse adopter l'enfant ainsi conçu ».

Le SE-Unsa se réjouit de cette nouvelle qui montre une avancée dans la reconnaissance de l'ensemble des familles et des l'accès pour elles aux mêmes droits, dans l'intérêt des enfants. Le SE-Unsa est favorable au mariage pour tous et au droit à fonder une famille (adoption, PMA) pour tous.